



## Maçon fantôme après avoir pris un acompte en espèce

Par **marc Bouchet**, le **05/07/2017** à **18:59**

Bonjour et merci d'avance pour l'aide que vous pourrez m'apporter.

Voilà, j'ai signé un devis de 1000€ avec 2 jours de travail avec un maçon. Il m'a imposé que je donne l'acompte en espèces "pour acheter les matériaux moins chers" disait il !

Bon admettons ! J'achète un reliquat d'isolant qu'il me propose d'aller me chercher. J'accepte, sympa le gars !

Le jour des travaux, j'attends, personne ! J'appelle, messagerie, pas de réponse. 2,3,4, fois. Pas de réponse. Énerve, je commence à poser l'isolant moi même me disant que le lendemain il viendrait avec le béton.... rêve !

Le lendemain personne, appel sur appel rien personne. J'appelle un fournisseur de béton pour savoir si ce maçon existe réellement.

Le sur lendemain il m'appelle en "m'engueulant" par ce que j'ai appelé le fournisseur.

Devant une telle agressivité et un tel comportement je décide de lui demander de me rendre mon acompte moins la livraison et qu'on s'oublie. Déjà il me compte 100€ pour cette livraison, j'accepte de récupérer 300€ mais depuis le 26 Mai il me mène en bateau. Je pense qu'il ne veut pas me les rendre. Que puis je faire "légalement" pour le contraindre à me rendre cet acompte.

Merci encore de votre aide.